Nous sousignées Maire de La paroisse de Mazé et officiers de La Municipallité de La ditte paroisse et Echerbault Chirurgien au dit Mazé Certiffions que La femme vilain d.[t] ci devant paroisse de S.[t] Mathurin s'est transportée Ce jourdhui Chez Monsieur Echerbaut qui nous a fait voir une Cicatrice a La partie Lateralle a La Langue de six Lignes de Long La quelle nous a dit provenir d'une operation que M.[r] Jadoul Chirurgien a Beaufort avoit fait il y a huit ans et elle a ajouté que Le dit s.[r] Jadoul Lui avoit persé La Langue avec une eguille Courbe et avec Les fils L'avoit Contenue et qu'avec des ciseaux L'avoit emporté La tumeur apres quoi il avoit Coterisé La playe avec un feu Rouge Cette tumeur qui etoit accompagnée de douleur Lensinante a ete Guerie sans aucunes suite en foy de quoi avons delivré au sieur Jadoul Le present pour Lui servir et valoir Ce que de Raison a Mazé Ce six janvier mil sept Cent quatre vingt douze

Bitteau maire de mazé — Chauveau

R. Echerbeault

Académie nationale de médecine Bibliothèque

ARS 53 n° 45

Jadoul fec.

LA LOI LE ROI

MINUTE

2. S. 0. L.